

DEMANDE DE PERMIS DE VISITE -adulte-

DÉTENU

NOM PRÉNOM :

N° D'ÉCROU :

VISITEUR

NOM : PRÉNOM :

DATE & LIEU DE NAISSANCE : à :

ADRESSE :

.....

N° TÉL. : @mail :

LIEN AVEC LE DÉTENU : Cocher la case

Parents Grands parents Enfant Épouse Concubine
 Frère/ Sœur Ami(e) Autre – Précisez

Si cela est nécessaire, j'accepte que l'administration pénitentiaire demande une enquête préfectorale auprès des services de police ou de gendarmerie.

A : LE :

SIGNATURE DU DEMANDEUR

DEMANDE DE PERMIS DE VISITE-enfant-

DÉTENU

NOM – PRENOM – N° D'ÉCROU :

.....

VISITEUR (l'enfant)

NOM : PRÉNOM :

DATE & LIEU DE NAISSANCE : à :

ADRESSE :

LIEN AVEC LE DÉTENU : Cocher la case

Enfant Frère/ Sœur Ami(e) Autre – Précisez

REPRÉSENTANT LÉGAL (le parent)

(A remplir pour une demande de permis de visite d'un enfant mineur)

NOM : PRÉNOM :

AGISSANT EN QUALITÉ DE :

.....

N° TÉL. : @mail :

AUTORISATION PARENTALE

Dans le cas où l'accompagnant (titulaire d'un permis de visite) n'est pas le représentant légal, je donne l'autorisation à :

NOM : PRÉNOM :

AGISSANT EN QUALITÉ DE :

.....

Si cela est nécessaire, j'accepte que l'administration pénitentiaire demande une enquête préfectorale auprès des services de police ou de gendarmerie

A : LE :/...../.....

SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL

PIECES JUSTIFICATIVES (A joindre à la demande)

	FAMILLE DIRECTE <small>(Parents, enfants, grands-parents, frères, sœur, épouse, concubine déclarée, enfants)</small>	AUTRE MEMBRES DE LA FAMILLE ou AMIS
Deux photos d'identités couleurs identiques	X	X
Une photocopie de pièce d'identité Recto Verso <small>(Carte national d'identité, permis de conduire, passeport ou titre de séjour)</small>	X	X
Une photocopie de l'intégralité du livret de famille	X	
Un justificatif de domicile <small>(Facture EDF, téléphone, eau, etc..)</small>	X	X
Un certificat de vie maritale ou une attestation d'enregistrement de PACS	X	
Une enveloppe timbrée à l'adresse du demandeur	X	X

SE RENSEIGNER

<https://familles.gepsa.fr/> → « GEPSA familles Mont de Marsan »

ADRESSE D'EXPÉDITION

POUR LES PRÉVENUS	Au magistrat qui a instruit l'affaire
POUR LES CONDAMNÉS	CENTRE PÉNITENTIAIRE Service des Permis de visite Chemin de Pémégnan – BP 90629 40006 MONT DE MARSAN Cedex

FAIRE UNE DEMANDE DE PERMIS DE VISITE



Màj 18/07/24

INFORMATION

Pour les personnes déjà titulaires d'un permis de visite délivré par un autre établissement, les permis seront validés par le nouvel établissement pénitentiaire s'ils respectent les dispositions indiquées, à savoir systématiquement pour les autres membres de la famille proche et après constatation, d'une enquête pour les autres personnes. En l'absence d'enquête, celle-ci est demandée par l'établissement.

L'autorisation parentale ne peut être donnée qu'à un accompagnant ayant déjà un **Permis de Visite**